

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 février 2008
Français
Original : anglais

**Lettres identiques datées du 22 février 2008, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République islamique
d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet du dernier rapport du Directeur général de l'AIEA sur le programme nucléaire pacifique de la République islamique d'Iran (GOV/2008/4), publié le 22 février 2008. Comme vous l'avez peut-être déjà noté, ce rapport indique que le plan de travail convenu entre l'Iran et l'AIEA en août 2007 (INFCIRC/711) a été mis en œuvre dans son intégralité et que, par conséquent, tous les problèmes en suspens ont été réglés et les dossiers correspondants clos. Le 15 novembre 2007, l'AIEA avait déjà déclaré que trois des six problèmes en suspens étaient résolus (GOV/2007/58), les trois problèmes restants étant désormais réglés et clos aux termes du dernier rapport. Le Directeur général de l'AIEA a souligné dans celui-ci que l'Agence avait été en mesure de conclure que les réponses fournies par l'Iran à ses questions, conformément au plan de travail, concordaient avec ce qu'elle avait observé, et qu'elle considérait que ces questions n'étaient plus litigieuses. En outre, dans la déclaration qu'il a faite après la publication de son rapport, le Directeur général a mis l'accent sur le règlement des problèmes en suspens et dit que l'Agence était parvenue à faire le jour sur tous les problèmes en suspens restants, dont le plus important, à savoir la portée et la nature du programme d'enrichissement mené par l'Iran.

Le rapport fait clairement apparaître le caractère strictement pacifique du programme nucléaire passé et présent de la République islamique d'Iran et permet par ailleurs d'étayer fermement et sans équivoque la position adoptée de longue date par mon pays, selon laquelle les allégations portées par un certain pays à l'encontre du programme nucléaire pacifique de la République islamique d'Iran sont totalement infondées. Grâce à la mise en œuvre du plan de travail et au règlement des problèmes en suspens, les allégations sur la base desquelles le Conseil de sécurité a pris des mesures illégitimes et injustes contre le programme nucléaire pacifique de l'Iran se sont avérées dénuées de tout fondement et ont été écartées.

Il apparaît aujourd'hui plus clairement que jamais que l'examen du programme nucléaire pacifique de l'Iran a été imposé au Conseil de sécurité par certains pays qui étaient mus uniquement par des motivations politiques et la défense d'intérêts nationaux étriqués et qui s'appuyaient sur des allégations totalement infondées. La mise en œuvre intégrale du plan de travail et, partant, le règlement des problèmes en suspens ainsi que la clôture des dossiers correspondants signalés dans le dernier



rapport du Directeur général de l'AIEA ont réduit à néant les prétextes et les allégations invoqués pour saisir le Conseil de sécurité du dossier du programme nucléaire pacifique de l'Iran.

Le rapport susmentionné, de même que d'autres rapports de l'AIEA et déclarations de hauts fonctionnaires de l'Agence, montre bien la détermination de l'Iran à coopérer avec l'Agence et la parfaite transparence de ses activités nucléaires. Il montre également que la nation iranienne est tout à la fois résolue à respecter ses engagements internationaux et décidée à exercer ses droits légitimes et inaliénables. En outre, le rapport met clairement en évidence le caractère volontariste de la coopération de l'Iran avec l'AIEA, qui a dépassé le cadre des obligations que lui impose l'accord de garanties généralisées.

Le rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs de l'AIEA souligne par ailleurs que l'Agence vient de recevoir de l'Iran de nouveaux renseignements semblables à ceux qu'il lui a déjà communiqués au titre du protocole additionnel, ainsi que des renseignements descriptifs actualisés. L'Agence a donc acquis une connaissance plus précise de l'actuel programme nucléaire déclaré de l'Iran et pu continuer à vérifier qu'aucune matière nucléaire déclarée n'était détournée dans le pays. L'Iran a autorisé l'Agence à accéder aux matières nucléaires déclarées et lui a fourni ses livres de comptabilité portant sur les matières et activités nucléaires déclarées, dont la tenue est obligatoire. Il a également répondu aux questions posées et donné des éclaircissements ainsi que des informations complémentaires sur les problèmes soulevés dans le cadre du plan de travail, et permis à l'Agence, lorsqu'elle le lui a demandé, d'entrer en contact avec les personnes voulues. Aussi le Directeur général de l'AIEA a-t-il insisté, dans la déclaration qu'il a faite après la publication de son rapport, sur le fait que l'Iran a autorisé le personnel de l'Agence à se rendre sur de nombreux sites au cours des derniers mois, ce qui a permis à l'Agence de se faire une idée plus claire du programme actuellement mené par l'Iran.

Compte tenu des considérations qui précèdent concernant le dernier rapport de l'AIEA, il apparaît évident que la question du programme nucléaire pacifique de l'Iran devrait être traitée par l'Agence, seule organisation internationale compétente en la matière, et que l'application des garanties en Iran doit désormais devenir une procédure régulière, comme prévu dans le plan de travail. Il conviendrait que le Conseil de sécurité évite de fragiliser davantage la crédibilité et l'autorité de l'AIEA, ainsi que sa propre crédibilité, en continuant à donner suite de manière illégitime et illogique aux demandes de certains pays. La conclusion heureuse du plan de travail convenu entre l'AIEA et la République islamique d'Iran, qui est le fruit de leur excellente coopération, devrait être accueillie et soutenue par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammad **Khazaee**